Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-258-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/12/2025
Publication : 30/12/2025

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DES TRANSITIONS

Demande de subvention auprès de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et validation du plan de financement associé dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Rapporteur : Emmanuelle BONHOMME
N°CC2025-258

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de déports	0
Nombre de présents	69
Nombre de pouvoirs pris en compte au vu des déports	7
Votants	76
Secrétaire de séance : Pierre LEPORTIER	

L'an 2025, le 15 décembre à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 09 décembre 2025, s'est réuni à VERNOUILLET, sous la présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Guy PRADES (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-258-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/12/2025
Publication : 30/12/2025

MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Thibault PELLETIER (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Etaient absent(e)s :

M. Robert VIGNIKIN (ANET) ;Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ;Mme Christine PICARD (DREUX) ;Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ;M. Jacques ALIM (DREUX) ;M. Aissa HIRTI (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ;M. Nelson FONSECA (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ;M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ;M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; Mme Murielle BRAVO (IVRY-LA-BATAILLE) ;Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ;M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ;M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ;M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ;Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ;Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET).

Pouvoir(s) :

M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) donne pouvoir à Mme Evelyne DELAPLACE (VERT EN DROUAIS) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) donne pouvoir à Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) donne pouvoir à Mme Christine RENAUX MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) donne pouvoir à M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Damien STEPHO (VERNOUILLET).

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-258-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/12/2025
Publication : 30/12/2025

Il a été exposé,

Depuis 2021, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux élabore et met en œuvre son Projet Alimentaire Territorial (PAT). Cette démarche s'inscrit dans une volonté politique de renforcer la résilience alimentaire du territoire, soutenir les filières locales et favoriser l'accès de tous à une alimentation saine et durable.

Dans ce cadre, le dispositif national de reconnaissance des PAT, piloté par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA), et instruit par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Centre-Val de Loire, fixe le cadre et les critères permettant d'accompagner et de structurer les projets des collectivités.

Après avoir obtenu le niveau 1 de labellisation, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a poursuivi la consolidation et la structuration de son Projet Alimentaire Territorial (PAT). Cette dynamique a été reconnue par l'obtention, le 26 novembre 2025, de la reconnaissance de niveau 2, attestant d'un projet mature, cohérent et doté d'une vision stratégique sur les cinq prochaines années. Cette étape s'accompagne de la réponse à un appel à candidatures régional « Soutien à la structuration des PAT de niveau 2 » (2025–2028), dans le but d'obtenir un appui financier pour la coordination et la mise en œuvre du programme d'actions du PAT de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Le projet s'appuie sur un plan de financement s'élevant à 321 773 € sur trois ans. Il s'articule autour d'un ensemble d'actions opérationnelles (événementiel, diversification agricole, agritourisme, précarité alimentaire, etc.) coordonnées par le chef de projet PAT.

La répartition globale par financeur se présente comme suit :
Communauté d'agglomération du Pays de Dreux (autofinancement) : 97 773 € soit 30 % du projet ;
DRAAF Centre-Val de Loire (plafond maximal demandé) : 150 000 € soit 47 % du projet ;
Autres co-financeurs (LEADER, CRST) : 74 000 € soit 23 % du projet.

Il convient de souligner que le financement du poste de chef de projet est assuré en grande partie par la DRAAF (75 000 € sollicités) et le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) pour 50 000 €.
Pour les autres actions, la DRAAF flèchera le solde de l'enveloppe maximale demandée de 150 000 € en complément des cofinancements identifiés : en d'autres termes, la répartition exacte de la subvention DRAAF sur les actions opérationnelles ne sera connue qu'après instruction de la demande. Dans ce contexte, le présent rapport vise à approuver le plan de financement prévisionnel 2025–2028 du PAT, présenté comme suit, et à autoriser le dépôt de la demande de subvention auprès de la DRAAF Centre-Val de Loire, consécutif à la labellisation de niveau 2 du PAT :

Action	Montant total 2025-2028	Part Agglo du Pays de Dreux (auto-financement)	Subvention DRAAF	Autres co-financeurs (CRST, LEADER)
Animation du PAT (1 ETP existant)	156 273 €	31 254 €	75 000 €	50 000 € (CRST)
Actions opérationnelles (événementiel, agritourisme, diversification, précarité alimentaire…)	165 500 €	63 746 €	75 000 €	24 000 € (LEADER)
TOTAL	**321 773 €**	97 773 €	150 000 € (plafond DRAAF)	74 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-258-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/12/2025
Publication : 30/12/2025

VU la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt,
VU le code rural et de la pêche maritime notamment ses articles L.1 à L.11,
VU l'instruction technique DGAL/SDATAAL/2025-363 relative au soutien opérationnel des PAT de niveau 2,
VU la délibération du conseil communautaire n° CC2024-084 du 13 mai 2024 relative à l'avis sur le plan d'actions et à la demande de prolongation de la labellisation de niveau 1 du Projet Alimentaire Territorial du Pays de Dreux,
VU la délibération du conseil communautaire n° CC2025-124 du 30 juin 2025 relative à l'ajustement du programme d'actions du Projet Alimentaire Territorial.
VU le dossier de demande de subvention déposé auprès de la DRAAF,
VU le courrier de notification de l'obtention de la labellisation de niveau 2 de la DRAAF.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : APPROUVE le plan de financement prévisionnel du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux pour une période de 3 ans de 2025 à 2028 ;
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant dûment habilité, à déposer une demande de subvention auprès de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Centre-Val de Loire dans le cadre de l'appel à projets « Soutien à la structuration des PAT de niveau 2 » ;
ARTICLE 3 : AUTORISE le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document afférent à cette demande et à la mise en œuvre du projet.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 30 DEC. 2025 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 30 DEC. 2025 **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Pierre LEPORTIER** **Secrétaire de séance**